

FLASH Infos

11 février 2013

Rémunérations et carrières des fonctionnaires et agents publics : rien ne va plus !

Le 7 février 2013, Marylise LEBRANCHU a proposé l'ouverture d'une « négociation globale » sur les carrières, les parcours professionnels et les rémunérations. Dans son communiqué, la ministre dit conclure avec les organisations syndicales de la fonction publique un cycle de quatre mois de concertation et propose l'ouverture d'un cycle de négociation sur les parcours professionnels, les carrières, et les rémunérations, avec une priorité claire en direction des agents de la catégorie C

S'agissant de l'évolution du point d'indice, la Ministre a confirmé que la « trajectoire » des finances publiques et la situation économique ne permettaient pas « d'envisager » de mesure en 2013. Elle a toutefois précisé que le retour de la croissance et l'amélioration de la compétitivité du pays bénéficieront aussi aux agents publics...

Las ! C'est vraiment se payer de mots tout en révélant une rare impuissance que de faire croire encore à un « cycle de négociation » en fonction d'une « trajectoire », quand le calendrier proposé ne permettra pas d'aboutir à l'application de la moindre mesure concrète en 2013, et pas davantage en 2014 compte tenu des délais d'application d'hypothétiques réformes !

[Une perte de pouvoir d'achat sans égale](#)

La réalité est bien plus brutale : malgré tout l'intérêt des divers bilans sur les rémunérations et évolutions statutaires transmis à l'occasion de cette rencontre, force est de **constater que depuis le 1^{er} juillet 2010 aucune revalorisation du point d'indice n'a été effectuée ; au total, depuis l'année 2000, la valeur du point d'indice a été revalorisée de 9% et l'inflation a atteint 26%.**

Il s'agit d'une baisse inédite du pouvoir d'achat et de la rémunération en euros constants des agents publics. Certains agents ne s'aperçoivent pas réellement de la dégradation de leur pouvoir d'achat parce qu'ils progressent d'échelon, sont promus à un grade supérieur ou bénéficient de mesures catégorielles ; et la GIPA est là également pour atténuer, sous forme de versement d'indemnités, la baisse de pouvoir d'achat de ceux qui stagnent à un indice terminal.

CGC – Centrale

TURGOT - Télédéc 909 - 86, allée de Bercy - 75572 Paris cedex 12

Tél. : 01 53 18 01 50 - Mél : syndicat-snefi-cgc-centrale@syndicats.finances.gouv.fr

Cependant, **la valeur du point d'indice est le seul baromètre** qui permet de mesurer la sauvegarde du pouvoir d'achat des fonctionnaires en activité ou qui partent en retraite. Les plus hautes autorités de l'État ont assuré, lors de la réforme des retraites, ne pas vouloir toucher au niveau des pensions. Mais la non-revalorisation du point d'indice a pour effet direct, lors du calcul de la pension, de **faire baisser le montant des retraites**, lui-même calculé sur un point d'indice notablement en retard par rapport au renchérissement du coût de la vie.

Donc la non-revalorisation du point d'indice touche en réalité **tous les agents**, qu'ils bénéficient ou non de promotions, d'avancement d'échelon ou de mesures catégorielles.

Une dévalorisation particulière de la situation des cadres

La ministre a introduit la réunion en reconnaissant que la situation des agents publics n'était pas brillante, et que l'écrasement des grilles était préoccupant.

De fait, la réévaluation successive de l'indice de base de la catégorie C ainsi que l'attribution différenciée de points d'indice au profit des échelons les plus bas (en lieu et place de la revalorisation du point) ont induit mécaniquement deux effets :

1°) **une paupérisation** des jeunes cadres A : ainsi, en **1995**, un attaché à l'indice 349 (INM après stage de 1 an) débutait avec un traitement indiciaire brut équivalent au **SMIC + 47,98 %** ; en **2013**, un attaché dans la même situation percevait un traitement brut indiciaire égal au **SMIC + 12,99 %**.

2°) un **écrasement** des grilles de rémunération au détriment des cadres A et B.

Dans ces conditions, annoncer publiquement que les agents de catégorie C bénéficieront en priorité d'un traitement favorable et regretter tout aussi publiquement un écrasement des grilles indiciaires confine à la tartuferie.